



Compte-rendu FSU Du CHSCTA exceptionnel Du 12 novembre 2020

Présents pour l'administration : SG M. Denis, SG DRH M. Couedic, DRH adjointe Mme Cavayé, Médecin du travail: M. Andrieu, Médecin conseil technique du recteur: Mme Cicchero

Pour la DASE : Annie Duloum conseillère de prévention académique
ISST Gisèle Barrau

Pour la FSU : Maximilien, Reynès-Dupleix, Valérie Puech, Corinne Chartier, Aurore Slistac, Hélène Lopez

Pour le SE UNSA : JP Saget, J Da Silva, D Gombert

Pour FO : A Camalet, N Tournier

La FSU demande à ce que les annexes au PV des instances soient publiées sur le site, notamment les déclarations liminaires et les documents annexés car sinon certains PV ne sont pas compréhensibles.

Adoption des PV du 27 août et du 1er octobre

Déclaration de FO

Déclaration du SE Unsa

Réponses du SG aux déclarations de FO et de l'UNSA :

- Si les primes COVID n'ont pas encore été versées, alors qu'elles sont réglementaires, aux personnels qui ont été volontaires pendant le premier confinement pour garder les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise, il faut faire remonter aux services pour que ce soit corrigé.
- Selon le SG, le droit de retrait n'est pas applicable dans le cas de cette crise sanitaire
- L'objectif est de continuer le plus possible l'enseignement en présentiel
- La succession rapide des consignes est due à la nécessaire adaptation à l'évolution de la situation sanitaire
- Des protocoles sont en cours d'élaboration dans les lycées, au regard des contraintes locales.

- Nous sommes conscients du manque de remplaçants notamment dans le premier degré, et les secrétaires de circonscription doivent s'adapter. Cela dit, elles en ont l'habitude puisque tous les ans lors des pics de grippe par exemple, on manque de remplaçants !
- Pour le port du masque, n va trouver des réponses adaptées et localisées
- Je pense que parler de suicide comme conséquence de l'état d'esprit des personnels est un peu exagéré, je ne commenterai donc pas!
- En EPS on applique ce qui est préconisé
- Durant le dernier CTSA, en ce qui concerne le télétravail pour les services académiques, sa mise en place est progressive, plus de 50% des personnels qui l'ont demandé soit environ 350 protocoles signés entre les DSDEN et le rectorat.

La FSU demande que les ordres du jour et les PV du CTSA soient adressés aux membres du CHSCTA

Ce qui est accepté par le SG :

- La circulaire du 10 novembre 2020 sur les personnels vulnérables revient au décret de mai 2020 à une chose prêt: si un agent est vulnérable il est en télétravail ou en aménagement de poste (l'employeur sollicite la médecine du travail en définir les contours), si ce n'est pas possible alors l'agent est placé en ASA

Le docteur Andrieu précise que l'aménagement d'un poste peut signifier: renforcement de l'isolement, renforcement des gestes barrière, désinfections plus fréquentes, adaptation des horaires...

Il ajoute que si un nombre important de demandes d'aménagement de poste venait à survenir, il sera difficile de les traiter rapidement en raison du petit nombre de médecins du travail dans l'académie, à savoir trois.

La FSU regrette que ce décret soit sorti avec un mois de retard. On espère que les préconisations des médecins du travail seront suivies en termes d'aménagement de postes et que les décisions ne seront pas laissées aux administratifs. De plus, nous nous réjouissons de l'avancée législative, en effet les FAQ ne pouvaient être considérées dans le cadre législatif.

1/ Organisation scolaire et protocole sanitaire

Pour les écoles et les collèges, on tient à la totalité du temps de présence des élèves (bien qu'il y ait quelques exceptions).

Pour les lycées, les protocoles remontent et doivent être validés par le recteur. Ils sont très différents selon les réalités locales. Nous sommes dans la phase de mise en place.

Il existe déjà des groupes réduits selon les options, restent à diviser les groupes de tronc commun.

La ruralité de notre académie fait que beaucoup de lycées ont moins de 500 élèves. Il y est plus facile de s'organiser pour respecter le protocole que dans des lycées urbains, comportant plus d'élèves.

SE UNSA : A la page 6 du protocole, au dernier paragraphe, on dit que le présentiel et le distanciel sont possibles, on ne précise pas que cette mesure ne peut pas s'appliquer dans les collèges. Un collège de la Haute-Garonne, à Castanet, a commencé à s'organiser et même annoncé aux parents, et finalement cela a été refusé !

En ce qui concerne les tests antigéniques, qui met en place ces tests, si les infirmières refusent, qui les réalisera ? Avez-vous des précisions ?

FSU : Depuis le 2 novembre, on a un protocole renforcé, mais le problème est que c'est toujours et seulement "dans la mesure du possible"... Les personnels ne se sentent pas protégés

Le port du masque à partir de 6 ans génère des tensions très importantes

Le brassage est à éviter pourtant on ne favorise les effectifs réduits que dans les lycées, pourquoi ? Depuis le mois de mai, la FSU réclame des effectifs réduits pour tous afin d'éviter les brassages et pouvoir respecter les distanciations.

La FSU souhaite le présentiel pour tous les élèves, mais pas au détriment de la santé des personnels. (BFM commence à parler de la fermeture des lycées, on espère que ce ne sera pas une annonce ce soir de la part du premier ministre !)

FO : Le stock de masques est-il suffisant ?

Le distanciel, c'est compliqué dans l'organisation.

En ce qui concerne les lycées professionnels, il s'agit souvent de public fragile, donc il est important de continuer les apprentissages au maximum en présentiel pour éviter les décrochages.

Au collège, il est vrai qu'il y a de la concentration mais les élèves comme les professeurs portent tous le masque. On reste donc à 100% de présentiel.

Mme Cicchelero: En ce qui concerne les tests, nous attendons des précisions interministérielle en lien avec l'ARS

SG : Ce qui est sûr, c'est qu'on veut que le personnel infirmier reste sur ses missions.

FSU : En ce qui concerne les protocoles, il y a plusieurs interrogations sur l'hygiène. Il y a de fortes disparités en termes de respect du protocole. Nous avons peu de visibilité sur les produits utilisés, sur la manière dont les désinfections sont réalisées... À l'exemple de Bruniquel (82) où une classe est fermée à cause d'une gestion compliquée de l'hygiène.

De plus, 1/3 des écoles sont sous dotées en sanitaires et en points d'eau. Pourtant rien n'est fait.

Nous pensons que les infirmier.es et médecins scolaires devraient être dotés de masques adaptés à leur fonction.

Ils sont équipés de masques chirurgicaux comme les personnels vulnérables.

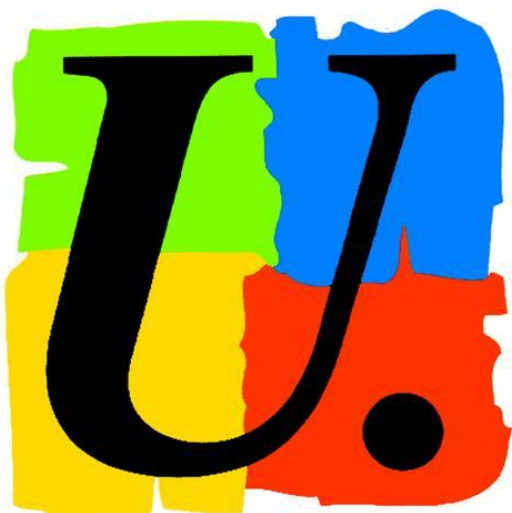
Cela n'est pas suffisant, ce sont des personnels en 1er contact avec des adolescents/enfants. Ils devraient être dotés aussi de surblouse !

En ce qui concerne les tests, il s'agit encore d'un bel effet d'annonce ! Une équipe mobile de santé les réalisera-t-elle ? Ce n'est pas aux infirmières scolaires de les réaliser ! Nous demandons que des précisions nous soient apportées rapidement !

Nous constatons des écarts trop importants entre les chiffres du ministre et les chiffres annoncés par les autorités de santé sur les contaminations chez les 0-19 ans.

Nous constatons la montée de l'anxiété chez les personnels de l'Education Nationale. Nous demandons le nombre précis de CMO des personnels car nous pensons qu'il y a une forte augmentation depuis septembre en comparaison avec les autres années.

Un vivier de remplaçante-es en nombre très insuffisant est constaté au moins dans le premier degré.



Fédération Syndicale Unitaire

Le rectorat est conscient que nous manquons de remplaçants, tous les ans il y a un pic mais cette année risque d'être pire et nous y sommes attentifs. C'est pourquoi nous allons augmenter les viviers de remplaçants.

AVIS PROPOSÉ par FO auquel la FSU et l'UNSA s'associent est adopté à l'unanimité

“Le CHSCTA considère que la situation sanitaire actuelle nécessite la présence massive et urgente de personnels dans les écoles, collèges, lycées. Le CHSCTA

demande le recrutement de ces personnels en urgence en ayant recours aux listes complémentaires des concours, et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire.

Concernant la mise en place du nouveau protocole sanitaire dit renforcé, le CHSCTA dénonce l'absence de moyens humains et matériels rendant intenable sa mise en place.”

SG : On entend que des difficultés dans la mise en place des protocoles et des consignes sanitaires puissent survenir et on vous demande de faire remonter via les IEN et chefs d'établissement.

On veut que le service public d'Éducation se passe au mieux ! On souhaite que chaque personnel puisse être sécurisé et rassuré pour accomplir ses missions.

FSU : Le problème, c'est que justement les personnels de l'Education Nationale ne sont pas rassurés. Les discours d'un côté, puis les actes qui contredisent ces discours ne sont pas faits pour nous rassurer. A titre d'exemple, lors d'un CHSCT académique, on nous affirme sans nous apporter la moindre preuve scientifique qu'il n'y a aucune contamination à l'intérieur des établissements scolaires, pourtant on diminue la fréquentation des lycées

pour ralentir la propagation du virus ; on nous affirme que les enfants de moins de 11 ans ne sont pas contaminants, pourtant on impose le port du masque à partir de 6 ans, on continue à fermer des classes, des écoles et même des collèges.

Tout cela favorise la montée de l'anxiété et le manque de confiance envers notre employeur car nous n'avons pas la certitude qu'il nous protège.

Mme Cicchelerio: attention, peu contaminant ne veut pas dire pas contaminant! Et la situation épidémique veut des précautions supplémentaires, d'où le masque dès 6 ans.

Il est difficile d'être sûr qu'il n'y ait pas eu de contamination intra-muros. Ce que l'on peut dire c'est qu'il n'y a pas eu de contamination d'un adulte par un élève. Les adultes se sont contaminés entre eux, en mangeant ensemble...

La FSU refuse le discours culpabilisant qui viserait à dire que c'est à cause des comportements des enseignants qu'il y a des contaminations. Se soucie-t-on des conditions des prises de repas entre collègues dans les établissements du premier ou du second degré, se soucie-t-on des conditions de réunions, des constellations maintenues ? Alors non ce n'est pas de la faute des enseignants !

Je ne veux pas culpabiliser qui que ce soit, il ne s'agit que d'un constat, et de dire qu'il y a des possibilités de contaminations.

SG : On remercie tous les directeurs, directrices et chefs d'établissement.

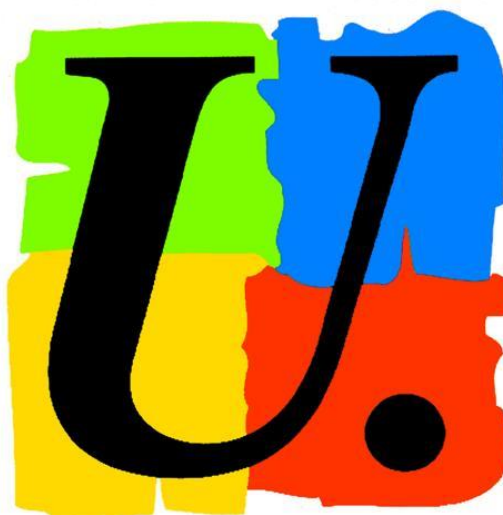
Mme Cicchelerio: il est possible qu'un élève non masqué ait contaminé un adulte.

SG DRH: Il y a déjà une plateforme pour saisir les personnels mis en ASA, mais il est trop tôt pour donner une volumétrie

Le docteur Andrieu précise qu'il faut être vigilant aux listes de personnels vulnérables. En effet, c'est à l'agent de déclarer qu'il est vulnérable, s'il le souhaite ! De plus, un état de santé évolue donc on peut être vulnérable à un moment donné et plus à un autre moment.

Y a-t-il un accompagnement des directeurs d'écoles en ce qui concerne le refus du port du masque pour les élèves de la part des familles ?

Les directeurs sont en lien direct avec l'IEN et le DASEN. Il y a une opposition voire une radicalisation des familles en ce qui concerne le port du masque pour leurs enfants. Les directeurs et directrices sont en effet en première ligne mais le relais est immédiatement pris par les ien et dasen. Il faut établir un dialogue.



Fédération Syndicale Unitaire

UNSA : Une association nationale Réaction 19, accompagne les familles. Des demandes de mises en demeure sont faites, les familles demandent un écrit des directeurs qui stipule le refus d'accueillir les élèves.

Si l'élève n'a pas de masque, ne pouvant pas le refuser à l'école, on l'isole... C'est un vrai problème et les directeurs ne sont pas chefs de service, donc les ien doivent prendre le relais.

Concrètement, que fait un directeur si un enfant n'a pas de masque et refuse celui donné par l'école ?

Je ne peux pas répondre plus précisément à cette question.

Le protocole s'appuie sur un décret. La communication institutionnelle doit dégager toute responsabilité des collègues. Les règlements intérieurs des écoles et établissements doivent être adaptés pour protéger les personnels.

Protocole EPS : les professeurs sont face à des enfants non masqués, Il faut donc rappeler aux chefs d'établissements qu'il faut le tenir en compte notamment pour la recherche des cas contacts.

Les corps d'inspections sont intervenus, en EPS et musique pour ajuster les réponses.

2/ Accompagnement des personnels suite à l'assassinat de Samuel Paty

Nous avons été très peu sollicités : seulement 3 appels durant la semaine de la rentrée. Ceux qui ont eu besoin de soutien se sont sûrement tournés vers d'autres acteurs.

3/ RSST

Annie Duloum, CPA, fait une synthèse.

160 inscriptions sur la période. Cela montre que l'outil est de plus en plus utilisé

Différents thèmes ressortent :

- Difficultés à faire respecter le protocole sanitaire
 - Troubles physiques dus au port du masque ;
 - Difficulté à comprendre et se faire comprendre dus au port du masque ;
 - Anxiété due à la possible nocivité des masques DIM
 - Pas de dotation de masques pour les remplaçants
 - Anxiété des collègues d'EPS qui ne se sentent pas protégés car leurs élèves ne portent pas de masque
 - Distanciation physique impossible à cause de l'exiguïté des locaux par exemple

- Brassage des élèves car répartition en cas de non remplacement d'un enseignant
- Brassage des adultes lors des formations "constellations"
- Lavage des mains à l'eau froide
- Fenêtres qui ne s'ouvrent pas...

- RPS
 - Conflit entre pairs
 - Violences externes (d'élèves ou de parents): contre le port du masque
 - Comportement violent des élèves
 - Charge de travail croissante pour les directeurs
 - Conflit de valeur car certains enseignants ne veulent pas que leurs élèves portent des masques

- Autres risques (beaucoup plus d'observations que les autres périodes. On se saisit du module RSST !)
 - Incendie
 - Bati
 - Hygiène
 - Fiente de pigeon
 - Bruit
 - Chute
 - PPMS (un homme armé à proximité de l'établissement
 - Alarme inaudible...

Il faudra faire le lien entre les RSST et l'évaluation des risques (DUER).

La FSU remercie la CPA pour la synthèse.

Quelques aspects sont à souligner :

- Certaines choses délicates ne sont pas traitées ou en tout cas sans réponse
- Quelques réponses pas satisfaisantes car il y a un problème de fond
- Une réponse portée à une inscription dans le Tarn est inadmissible : elle porte atteinte à la fonction de délégué du personnel en faisant porter la responsabilité d'un non remplacement à une décharge syndicale/décharge fonctionnelle CHSCT.

CPA : 32% de réponses sur l'académie pour la période et c'est un léger progrès.

4/ Enquête sur l'hygiène

Le 82 et le 09 ont commencé à y réfléchir. Ils sont en phase de construction d'un questionnaire que l'on souhaite dématérialiser

L'ISST Gisèle Barrau souhaite être associée à ces travaux

L'outil doit être académique et les départements qui ont déjà commencé ce travail peuvent être des terrains d'expérience. Il est impératif que les questions soient les mêmes dans tous les départements.

Prochain GT CHSCTA hygiène : le 19 novembre

5/ Enquête LP Roland Garros

Le secrétaire du CHSCTA, M. Reynès-Dupleix, lance une alerte et demande à l'employeur de prendre les dispositions nécessaires pour amorcer le règlement d'un certain nombre de problèmes qui dépassent les compétences du CHSCTA (Gestion, Vie scolaire, Organisation pédagogique, rôle et place des différents acteurs...)

Cela n'empêchera pas les membres du CHSCTA de poursuivre l'analyse de l'organisation du travail et de faire des préconisations transformées en AVIS en temps et en heure. Poursuite des entretiens avec les personnels sur l'analyse de la situation de travail qui a provoqué la saisine du CHSCTA. Ces entretiens sont toujours délocalisés ou en Visio.

Il est regrettable que l'enquête amorcée par le CHSCTsd31 ait été reportée. Nous pensons qu'elle est nécessaire.

Compte rendu établi par les représentants FSU en CHSCTA, publiable dès aujourd'hui !

